Fac V. 28747
Cesc
Fnc
24265

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE

G. O. RAMPILLON

Sur les Théâtres.

Séance du 19 germinal an 6.

Représentans du Peuple,

A l'instant où l'instruction publique, ce premier besoin d'un peuple libre, est devenue l'objet de votre sollicitude & de vos méditations, vos premiers regards ont dû se fixer sur les théâtres.

Depuis long-temps les sincères amis de la liberté vous crient : Protection & encouragement aux talens & aux arts : mais il veulent avec vous que ceux qui s'y sont dévoués contribuent à porter dans tous les cœurs les préceptes de la morale & des vertus républicaines ; & s'il en arrivoit

THE NEWBERRY LIBRARY

autrement, ils comptent sur votre énergie pour les rappeler à cette utile autant que nécessaire destination.

Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune me dispensent de vous démontrer la liaison intime qui existe entre les principes mis en action au théâtre, & ceux sur lesquels devra être basée l'instruction publique.

Mais, on ne peut trop le répéter, vous n'atteindrez le but que vous vous êtes proposé, qu'en faisant concourir le génie & les talens à l'amélioration des mœurs publiques & privées, ainsi qu'au perfectionnement de l'éducation, qui doit les former.

Représentans du peuple, vous connoissez tous le prix de ce germe fécond, sachez vous en emparer; réchauffez-le, & bientôt naîtront de son développement ces vertus magnanimes qui ont perpétué jusqu'à nous la mémoire des peuples qui nous devancèrent dans la noble & généreuse carrière de la liberté.

Qu'il me soit permis de vous reporter vers les anciens habitans de l'Asie, qui furent les premiers instituteurs du monde. Je vous dirai que les Egyptiens se formerent à leur école; je vous peindrai les Grecs allant recueillir, dans des contrées éloignées, la semence des sciences & des arts, qu'ils surent ensuite si bien perfectionner dans les superbes monumens qu'ils leur consacrèrent: ils les transmirent aux Romains, ces précieuses richesses; &, sous ce point de vue, je considère ces derniers plutôt comme les émules que comme les vainqueurs d'une nation qui avoit fait, pour le globe entier, la plus belle comme la plus durable des conquêtes.

Il n'est pas un bon esprit qui ne sache que ce ne fut point par le droit du plus fort que les Grecs parvinrent à faire adopter aux autres peuples leurs mœurs, leurs usages, leurs institutions. Ils employèrent un moyen bien plus infaillible; ils les attaquèrent avec l'arme de la persuasion; ils leur montrèrent leurs philosophes enseignant dans les académies la morale & l'amour de la patrie; ils leur présentèrent le tableau d'une jeunesse robuste se livrant à tous les exercices

du gymnaſe ; ils les conduiſirent à l'Odéon ; ils leur ouvrirent leurs bibliothèques ; ils les firent aſſeoir à leurs théâtres ; ils parlèrent devant eux à la tribune ; ils les introduiſirent dans l'Aréopage ; ils étalèrent à leurs yeux la magnificence du cirque ; ils firent plus, ils les admirent à leurs écoles.

Repréſentans du peuple, l'exemple de ces peuples mémorables ne ſera point perdu pour nous : vous appliquerez aux inſtitutions françaiſes les utiles leçons de l'expérience des temps écoulés ; il vous appartient de porter au degré de gloire & de proſpérité qui l'attendent, la nation qui vous chargea de conſolider ſa liberté & ſon bonheur ; elle a prouvé qu'il n'eſt aucun genre de conquêtes auquel elle ne puiſſe prétendre. Parmi celles qui ſont de votre domaine, vous compterez la deſtruction de ces habitudes, de ces préjugés qui s'étoient emparés de tout ce qui a rapport aux amuſemens, aux fêtes & aux ſpectacles publics.

C'eſt pour atteindre ce but ſi néceſſaire, que vous avez chargé une commiſſion de vous rendre compte de la ſituation morale & politique des théâtres actuellement en exercice ſur la ſurface de la République.

Vous ne vous êtes pas diſſimulé de combien de réformes ſalutaires ils ſont ſuſceptibles, & combien il eſt urgent de s'en occuper.

Mais les moyens qu'on vous a propoſés ſont-ils ſuffiſans ? contribueront-ils au perfectionnement d'un art dont la jouiſſance tient de ſi près aux beſoins d'une grande population ? c'eſt ce qu'il me reſte à examiner. Parmi le grand nombre de ſpectacles qui exiſtent aujourd'hui dans la commune de Paris, il en eſt que la morale repouſſe ; il en eſt que les mœurs républicaines ne peuvent avouer : ſans doute l'opinion publique n'eût pas tardé à en faire juſtice, ſi votre ſollicitude ne l'eût prévenue ; mais devez-vous en déterminer le nombre, ou plutôt ne convient-il pas mieux de les utiliſer, en mettant le gouvernement à même de les ſurveiller, & ſur-tout de leur faire prendre la direc-

tion dont ils ne se sont que trop évidemment détournés ?

En réfléchissant sur le mode de leur organisation, il m'a semblé que, pour la faire bonne, on ne pouvoit la réduire à des termes trop simples ; & sous ce point de vue j'adopte le plan que nous a proposé la commission : j'estime cependant que c'est au Corps législatif à déterminer le nombre & la nature des théâtres qu'il importe de conserver dans les grandes communes ; qu'il faut en outre qu'il détermine bien précisément les obligations à imposer aux entrepreneurs, directeurs, administrateurs & aux artistes. Ces considérations m'amènent à vous proposer les modifications ci-après.

ARTICLE PREMIER.

Le Corps législatif détermine le nombre & le genre des théâtres pour toutes les communes de la République : à cet effet le Directoire lui fait connoître les besoins & l'utilité de ces établissemens.

II.

Les théâtres sont sous la surveillance immédiate du Directoire, qui est chargé d'y maintenir la police.

III.

Les entrepreneurs, directeurs, administrateurs, ainsi que les artistes des théâtres, prêtent le serment de haine à la royauté & à l'anarchie, d'attachement & de fidélité à la République & à la constitution de l'an 3 ; ils s'engagent à ne faire représenter aucune pièce renfermant des principes propres à affoiblir dans le cœur des citoyens l'amour & le respect des lois, ou à porter atteinte aux mœurs républicaines.

Quant aux autres articles du second projet de la commission, je leur donne mon assentiment.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal an 6.